Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20261008-2026_65-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 8 octobre 2026

Date de la convocation
02/10/2026

Date d'affichage
02/10/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Réf	**2026-65**

L'an 2026, le 8 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; M RAOULT Jean-Philippe ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme DANIEL Aurélie ; Mme LE TEXIER Jacqueline ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusée ayant donné pouvoir : Mme LE GALL Mélanie donne pouvoir à Mme PALARIC Estelle

Secrétaire de séance : Mme Aurélie DANIEL

Objet de la délibération : Lotissement Résidence Les Vergers – Travaux de raccordement réseau eau potable

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Le Maire rappelle que suite à la division parcellaire en 5 lots au lotissement Résidence Les Vergers, il convient de réaliser des travaux de raccordement au réseau d'eau potable pour les terrains communaux constructibles.

Le devis de la SAUR est présenté à l'assemblée. Le montant des travaux est de 17 468 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'ACCEPTER le devis de la SAUR pour les travaux de raccordement au réseau d'eau potable pour un montant de 17 468 € HT ;

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)